

Établissements hospitaliers

**116** personnes en réanimation

- 3 dans le Cher
- 17 en Eure-et-Loir
- 9 dans l'Indre
- 29 en Indre-et-Loire
- 12 en Loir-et-Cher
- 46 dans le Loiret

**1 232** personnes de retour à domicile (1)

- 401** décès en établissement de santé (dont 99 résidents d'établissements médico-sociaux) (2)
- 60 dans le Cher
  - 95 en Eure-et-Loir
  - 65 dans l'Indre
  - 59 en Indre-et-Loire
  - 48 en Loir-et-Cher
  - 74 dans le Loiret

**5 294** cas confirmés issus des tests biologiques PCR

*Les données sur le nombre de cas confirmés sont désormais disponibles au niveau régional*

(1) Concerne les patients ayant été hospitalisés pour Covid-19 et de retour à domicile en raison de l'amélioration de leur état de santé.

(2) Les chiffres des personnes décédées sont cumulatifs depuis le début de l'épidémie

NB : Les chiffres mentionnés peuvent évoluer à la baisse, les établissements pouvant effectuer des corrections a posteriori (cas Covid infirmé).

Établissements médico-sociaux

**323** établissements médico-sociaux ayant effectué un signalement

**2 520** résidents malades

- 1 356 confirmés Covid-19
- 1 164 cas possibles

**339**

résidents décédés dans leur établissement d'accueil (2)

- 70 dans le Cher
- 82 en Eure-et-Loir
- 68 dans l'Indre
- 40 en Indre-et-Loire
- 37 en Loir-et-Cher
- 42 dans le Loiret

En cas de symptômes (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires), contacter en priorité votre médecin traitant et le Samu Centre 15 si votre état s'aggrave.

**SAUVEZ  
DES VIES  
NE LÂCHEZ  
RIEN**

MESSAGES PRINCIPAUX

Coronavirus (COVID19)

Comment nettoyer efficacement les surfaces ?



- Les produits ménagers usuels suffisent (savon, détergents ...)
- Pour les produits électroniques, en contact direct avec les mains et le visage, utilisez des lingettes désinfectantes compatibles ou un essuie-tout imbibé d'alcool à 70°C

Si vous utilisez de l'eau de Javel, utilisez-la avec précaution !



Recommandations patients

**Pendant l'épidémie, ne négligez pas les autres pathologies**

Même pendant le confinement, les professionnels de santé continuent de vous soigner dans des conditions sécurisées.

En cas de besoin, contactez votre médecin.  
En cas d'urgence, appelez le 15.

information  
STRATÉGIE DE DÉCONFINEMENT <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement>  
**A PARTIR DU 11 MAI**